CC Pays de Montereau

Historique

Mise en place en application de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) au 1er janvier 2017, la Communauté de communes du Pays de Montereau est issue de l'extension de son périmètre (ex Communauté de communes des Deux Fleuves –CC2F) aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferrottes et Voulx (issues de la Communauté de communes du Bocage Gâtinais) adhèrent au syndicat depuis le 17 avril 2013.

Elle a délibéré le 17 octobre 2016 pour demander son adhésion à Seine-et-Marne Numérique, qui est effective depuis le 1er janvier 2017.

Communes

La Communauté de communes du Pays de Montereau est composée de 21 communes.

Elle comprend : Barbey, Blennes, Cannes-Ecluses, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Diant, Esmans, Forges, la Brosse-Montceaux, la Grande Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Saint-Germain-Laval, Salins, Thoury-Férottes, Varennes-sur-Seine et Voulx.

Technologies choisies par l'intercommunalité

- Montée en débit : 11 opérations sur les communes de Barbey, Cannes-Ecluses, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande Paroisse, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne et Saint-Germain-Laval ont été mises en place par la CC, puis transférées au Syndicat.
- Déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH/FttE) de 2018 à 2020 pour 2 504 prises dans les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant,

Montmachoux, Noisy-Rudigon, Thoury-Ferrottes et Voulx.

Cas particulier des zones AMII

Les communes de Barbey, Cannes-Écluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins et Varennes-sur-Seine sont situées en zone AMII SFR.